



**2018 DAE 70** Subventions (755.000 euros), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le contexte nouveau, né de la loi NOTRe, de la signature du contrat de Ville 2015-2020, du Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi, et de l'ambition de faire de Paris la capitale des nouvelles économies solidaire et circulaire, invite à redéfinir le ciblage et la lisibilité de l'action de la Ville aux côtés des acteurs de l'ESS accompagnant et finançant la création d'entreprises.

Si la Région est désormais la collectivité compétente en matière d'aides aux entreprises et aux organismes qui participent à leur création, la collectivité parisienne garde toute légitimité pour animer et soutenir un réseau d'acteurs mobilisés dans une stratégie territoriale d'impact social, et notamment vers ses focales prioritaires, qu'elles se définissent géographiquement (entreprises en quartiers prioritaires, ou dans l'Arc de l'Innovation), thématiquement (entreprises d'utilité sociale et de l'économie circulaire), ou en termes de publics (bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et créateur-riche-s résidant en quartiers prioritaires, notamment).

C'est le sens du partenariat labellisé « Fabrique à Entreprendre » que la Ville souhaite engager avec l'ensemble des dispositifs soutenus, l'Etat déconcentré, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le présent projet de délibération rassemble l'ensemble des dispositifs que peut soutenir la Ville au titre de sa compétence communale. Un projet 2018 DAE 29G est présenté concomitamment au Conseil, siégeant en formation départementale, s'agissant des dispositifs soutenus au titre des compétences sociales de cet échelon territorial.

Soutien à des dispositifs d'accompagnement :

Le soutien aux Coopératives d'Activités et d'Emplois et aux couveuses d'entreprises s'inscrit dans la politique d'insertion professionnelle et de développement de l'économie sociale et solidaire conduite par la Ville de Paris. Ces structures permettent aux porteurs de projet de tester leur activité en grandeur réelle sans supporter d'emblée l'ensemble des risques liés à la création dans les conditions classiques. C'est au titre, notamment, de la promotion de l'économie sociale et solidaire, qu'intervient le soutien financier de la Ville de Paris.

Soutien au Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE) :

Alter Bâtir (19e) a démarré son activité dans le secteur du bâtiment « éco construction » en 2007, la nature de son activité présente une utilité environnementale évidente.

En 2017, la CAE a contractualisé avec cinq Parisien(ne)s parmi lequel(le)s une personne bénéficiait du RSA. Elle a signé quatre contrats de travail (CDI) en interne avec des Parisien(ne)s. Sur cette même période, trois entrepreneur-e-s parisien(ne)s ont quitté la CAE pour retrouver un emploi dans le secteur marchand. Ce sont donc au total sept Parisien(ne)s qui, grâce à l'accompagnement de la CAE, ont retrouvé un emploi. Pour 2018, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux(elles) entrepreneur-e-s parisien(ne)s. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 25.000 euros à Alter Bâtir au titre de 2018.

La Coopérative de Liaison des Activités et des Ressources Artistiques - CLARA - (18e) a été créée en 2007, elle consacre son activité à l'accompagnement des projets artistiques : ce domaine spécifique d'intervention sur lequel s'est positionnée la CAE permet d'élargir l'éventail des outils proposés aux créateur-riche-s d'entreprise Parisien(ne)s dans un secteur où un nombre important de Parisien(ne)s demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires du RSA, déclarent souhaiter mener une activité professionnelle. La CAE CLARA est agréée entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). En 2017, la CAE a contractualisé avec 19 Parisien(ne)s, parmi lequel(le)s deux bénéficiaient du RSA. Elle a signé un contrat de travail (CDI) en interne avec douze personnes habitant Paris, parmi lequel(le)s un bénéficiaire du RSA. Sur cette même période, trois entrepreneur-e-s parisien(ne)s sorti(e)s de la CAE ont créé leur propre entreprise et trois ont retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Ce sont donc au total 18 Parisien(ne)s qui grâce à l'accompagnement de la CAE, ont retrouvé un emploi ou créé leur entreprise. Pour 2018, la CAE se fixe pour objectif d'accompagner 17 nouveaux(elles) entrepreneur-e-s parisien(ne)s, parmi lequel(le)s trois bénéficiaires du RSA. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 37.000 euros à CLARA au titre de 2018.

CLARA a réalisé, début 2012, son essaimage : « CLARA bis » accompagne des porteurs de projets relevant du secteur de l'audiovisuel. La CAE CLARA bis est agréée entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). En 2017, la CAE a contractualisé avec 19 Parisien(ne)s, parmi lequel(le)s six bénéficiaient du RSA. Elle a signé cinq contrats de travail (CDI) en interne avec des Parisien(ne)s, dont trois bénéficiaient du RSA. Sur cette même période, quatre entrepreneur-e-s parisien(ne)s sorti(e)s de la CAE, dont un bénéficiaire du RSA, ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Ce sont donc au total neuf Parisien(ne)s, parmi lequel(le)s trois bénéficiaient du RSA, qui grâce à l'accompagnement de la CAE, ont retrouvé un emploi ou créé leur entreprise. Pour 2018, la CAE se fixe pour objectif d'accompagner 17 nouveaux(elles) entrepreneur-e-s parisien(ne)s, parmi lequel(le)s trois bénéficiaires du RSA. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 21.000 euros à Clara bis au titre de 2018.

Coopaname (20e), a débuté son activité généraliste en 2003, il s'agit de la première coopérative d'activités et d'emplois à s'être installée sur le territoire parisien. La CAE a souhaité dès 2005 réaliser un essaimage de sa structure, sous forme d'un établissement secondaire implanté dans le 13e arrondissement. La CAE Coopaname est agréée entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). En 2017, au sein de ses deux établissements, Coopaname a contractualisé avec 50 Parisien(ne)s, parmi lequel(le)s cinq bénéficiaient du RSA. Elle a signé 27 contrats de travail (CDI) en interne avec des Parisien(ne)s, dont une personne bénéficiaire du RSA. Sur cette même période, 13 entrepreneur-e-s parisien(ne)s sorti(e)s de la CAE, dont un bénéficiaire du RSA, ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Ce sont donc au total 40 Parisien(ne)s, parmi lequel(le)s six bénéficiaient du RSA, qui grâce à l'accompagnement de la CAE, ont retrouvé un emploi ou créé leur entreprise. Pour 2018, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux(elles) entrepreneur-e-s parisien(ne)s. Il est proposé d'accorder à Coopaname une subvention de fonctionnement globale de 45.000 euros au titre de 2018.

Coopératifs (20e), dont l'activité est consacrée à l'accompagnement de personnes intervenant dans le secteur des « services aux personnes », a été créée en 2007. En 2017, la CAE a contractualisé avec six Parisien(ne)s. Sur cette même période, un(e) entrepreneur-e-s parisien(ne)s sorti(e)s de la CAE a retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2018, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux(elles) entrepreneur-e-s parisien(ne)s. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 10.000 euros à Coopératifs au titre de 2018.

Coopétic (2e), a été créée en 2009 et vend des prestations de service, des études, de l'ingénierie et de la formation dans les secteurs des nouvelles technologies de l'information. La CAE Coopétic est agréée entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). En 2017, Coopétic a contractualisé avec 14 Parisien(ne)s. Elle a signé dix contrats de travail (CDI) en interne avec des Parisien(ne)s, dont trois bénéficiaires du

RSA. Sur cette même période, huit entrepreneur-e-s parisien(ne)s sorti(e)s de la CAE ont retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Ce sont donc au total 18 Parisien(ne)s qui, grâce à l'accompagnement de la CAE, ont retrouvé un emploi. Pour 2018, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux(elles) entrepreneur-e-s parisien(ne)s. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 40.000 euros à Coopétic au titre de 2018.

Port Parallèle (11e), a été créée en 2006. Cette CAE propose un accompagnement à l'émergence d'entreprises orientées principalement dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La CAE Port Parallèle a fait une demande d'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), en cours d'instruction. En 2017, Port Parallèle a contractualisé avec 28 Parisien(ne)s, parmi lequel(le)s un(e) bénéficiait du RSA. Elle a signé neuf contrats de travail (CDI) en interne avec des Parisien(ne)s. Sur cette même période, quinze entrepreneur-e-s parisien(ne)s sorti(e)s de la CAE ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Ce sont donc au total 24 Parisien(ne)s qui, grâce à l'accompagnement de la CAE, ont retrouvé un emploi ou créé leur entreprise. Pour 2018, la CAE propose de poursuivre son action d'accompagnement de nouveaux(elles) entrepreneur-e-s parisien(ne)s. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 40.000 euros à Port Parallèle au titre de 2018.

#### Soutien aux couveuses d'entreprises :

Les couveuses d'entreprises, à la différence des CAE dont c'est la vocation, ne salarient pas les personnes qu'elles accompagnent, mais les aident, entre autres, à créer leur entreprise dans les meilleures conditions possibles.

La couveuse Astrolabe Conseil (11e), créée en 2009, a un statut de SCOP ; elle a engagé une demande d'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), en cours d'instruction. En 2017 la couveuse a contractualisé avec 29 Parisien(ne)s, parmi lequel(le)s quatre bénéficiaient du RSA. Sur cette même période, 23 entrepreneur-e-s parisien(ne)s sorti(e)s de la couveuse, dont cinq bénéficiaient du RSA, ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2018, la structure propose de poursuivre son action d'accompagnement de 20 nouveaux(elles) entrepreneur-e-s parisien(ne)s. Il vous est proposé d'accorder au titre de 2018 une subvention de fonctionnement de 31.000 euros à la couveuse Astrolabe Conseil.

L'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (BGE ADIL) 14e, a fait une demande d'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), en cours d'instruction. L'association porte deux couveuses d'entreprises « BGE ADIL couveuse Paris Sud » créée en 2006, et « BGE ADIL couveuse intergénérationnelle de Paris » créée en 2007 ; cette dernière propose un programme d'accompagnement renforcé permettant de faciliter les conditions de création pour ceux des créateur-riche-s, dont c'est l'un des ultimes moyens d'insertion professionnelle, ayant moins de 30 ans, peu ou pas diplômés, ou plus de 45 ans. Ces deux classes d'âges sont réunies dans le même programme, favorisant la création d'une dynamique entre les uns et les autres. En 2017 les deux couveuses « BGE ADIL Paris Sud » et « BGE ADIL intergénérationnelle de Paris » ont contractualisé avec 44 Parisien(ne)s, parmi lequel(le)s trois bénéficiaient du RSA. Sur cette même période, 21 entrepreneur-e-s parisien(ne)s sorti(e)s de la couveuse, dont un bénéficiait du RSA, ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2018, l'association propose de poursuivre son action d'accompagnement de 46 nouveaux(elles) entrepreneur-e-s parisien(ne)s. Il vous est proposé d'accorder au titre de 2018 à l'association BGE ADIL une subvention de fonctionnement globale de 40.000 euros pour les actions menées par ses deux couveuses.

L'association Projets-19 (19e) a fait une demande d'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), en cours d'instruction ; elle a créé, en 2009, une couveuse dénommée « EPICEAS ». Cette couveuse est dédiée aux créateur-riche-s dont les projets relèvent du secteur de l'économie sociale et

solidaire (ESS). En 2017, la couveuse a contractualisé avec un Parisien(ne) bénéficiaire du RSA. Sur cette même période, sept entrepreneur-e-s parisien(ne)s sorti(e)s de la couveuse ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2018, la couveuse se fixe pour objectif d'accompagner sept nouveaux(elles) entrepreneur-e-s parisien(ne)s, résidant en quartiers prioritaires ou y créant leur activité. Il vous est proposé d'accorder à l'association dans le cadre de l'action menée par sa couveuse une subvention de fonctionnement d'un montant de 9.000 euros au titre de 2018.

Le Groupement d'Entrepreneur-e-s Accompagnés Individuellement « GEAI » porté par l'association Boutiques de Gestion Paris-Ile-de France (BGE PaRIF) a été créé en 2000 ; il est composé de cinq couveuses généralistes situées dans les 11ème, 13ème, 14ème, 18ème et 19ème arrondissements et d'antennes spécialisées sur des filières régionales dédiées aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique, aux Métiers de la Création (Ateliers de Paris 12ème arrondissement), aux Initiatives Durables, Équitables, Éthiques et Solidaires (IDEES) et d'une couveuse-incubateur dédiée à l'innovation. En 2016 « Le GEAI » a contractualisé avec 171 Parisien(ne)s, parmi lequel(le)s 23 bénéficiaient du RSA. Sur cette même période, 113 entrepreneur-e-s parisien(ne)s sorti(e)s de la couveuse, dont huit bénéficiaient du RSA, ont créé leur propre entreprise ou retrouvé un emploi dans le secteur marchand. Pour 2018, la couveuse se fixe comme objectif de poursuivre l'accompagnement de nouveaux(elles) entrepreneur-e-s parisien(ne)s. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 105.000 euros au titre de 2018 à la BGE ParIF.

Soutien à d'autres dispositifs d'accompagnement :

L'association Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production Ile-de-France, Haute Normandie, du Centre Orléanais et DOM-TOM (URSCOP d'Ile-de-France), créée en 1938, est adhérente à la Confédération Générale des SCOP, laquelle regroupe les 12 unions régionales de France. L'URSCOP d'Ile-de-France a pour mission de représenter et de faire connaître les SCOP de la région, d'encourager leur création et leur développement, tout en favorisant les échanges entre les entreprises adhérentes elles-mêmes. L'association promeut la création de coopératives, majoritairement par des demandeurs d'emploi, ou à partir d'associations souhaitant évoluer vers un nouveau modèle économique. Il s'agit aussi d'entreprises reprises par leurs salariés, afin de sauver l'outil de travail et de maintenir l'emploi, et enfin, des entreprises en bonne santé financière, dont les dirigeants, proches de la retraite, souhaitent proposer le rachat à leurs salariés. En 2017, l'URSCOP a accompagné 160 porteurs de projets parisiens. Ce sont ainsi une entreprise qui a été transformée en SCIC, et deux SCIC qui ont été créées, soit 11 emplois en 2017. Pour 2018, l'association propose d'animer deux réunions d'informations collectives aux Canaux (Maison des économies solidaires et innovantes) sur la création de projets ESS et, plus particulièrement, la création ou la transformation en Sociétés Coopératives d'Intérêts Collectifs (SCIC) ; elle propose plus largement de concourir au développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire en participant aux événements parisiens pour la sensibilisation à l'ESS des jeunes, des étudiants et des demandeurs d'emplois, et de valoriser les projets coopératifs de consommation responsable, en valorisant les projets coopératifs sur ce thème. En outre, l'association propose de sensibiliser et conseiller les responsables associatifs quant aux possibilités d'évolutions offertes par le statut de SCIC, qui reflète la volonté des acteurs locaux d'inscrire leurs projets dans une structure juridique adaptée au développement des projets multi-partenariaux et d'intérêt collectif ancrés sur leur territoire. Il vous est proposé d'accorder à l'URSCOP une subvention de fonctionnement de 20.000 euros au titre de 2018.

L'association Boutiques de Gestion de Paris Ile de France prodigue des conseils aux porteurs de projet de création d'entreprise ou d'activité, quel que soit le stade d'avancement de leur démarche. C'est dans ce cadre qu'une action est menée au sein du Pôle «Créer son activité» situé à la Cité des Métiers de la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette, accessible de manière anonyme, gratuite, sans critère d'éligibilité et sans rendez-vous. En 2016, 2.848 entretiens y ont été réalisés, 314 sessions collectives y ont été organisées, permettant à 5.390 personnes de s'informer sur les dispositifs existants, la méthodologie de la création d'entreprise, etc. Le public accueilli sur le Pôle est pour 56% féminin, pour

74% titulaire d'un Bac+2, pour 51 % composé de personnes de moins de 40 ans et de 31% de demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 37.000 euros pour cette action au titre de 2018.

Un projet de délibération 2018 DAE 29G est soumis concomitamment au vote du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, proposant, dans le cadre de sa compétence sociale, d'attribuer à l'association Boutiques de Gestion de Paris Ile de France une subvention de fonctionnement de 251.000 euros en 2018, pour l'accompagnement spécifique des bénéficiaires parisien(ne)s du RSA.

L'association SenseCube a été créée en janvier 2014 en tant qu'accélérateur de projets innovants à vocation sociale et environnementale. Le projet de l'association SenseCube est né au sein de la communauté MakeSense, association régie par la loi de 1901, dont l'objectif est d'aider des entrepreneur-e-s sociaux(les) en les connectant avec des personnes prêtes à donner du temps et des idées pour résoudre leurs défis. L'association s'appuie sur « l'écosystème » MakeSense. L'association mobilise et identifie chaque année des porteurs de projets sociaux à fort potentiel et les connecte avec un panel de compétences et d'expertises variées.

En 2018, l'association propose des activités d'incubation qui s'organiseront selon les axes suivants : soutien à l'émergence de projets innovants (organisation d'une dizaine d'ateliers de créativité et d'événements d'inspiration, diffusion d'outils) ; sélection de projets par le lancement de deux appels à projets d'entreprises sociale innovantes ; accélération de six projets qui seront accompagnés pendant six mois intensivement puis suivis pendant six mois : les porteurs bénéficieront notamment de mises en réseau et d'un hébergement dans les locaux de l'association. Compte tenu de l'intérêt de ce projet, il vous est proposé d'accorder à SenseCube pour 2018 une subvention de fonctionnement de 15.000 euros.

Soutien à des dispositifs de financements solidaires :

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) propose des prêts d'honneur et des microcrédits aux créateur-riche-s parisien(ne)s n'ayant pas accès au crédit bancaire classique. Le financement proposé est composé pour deux tiers d'un microcrédit et pour un tiers d'un prêt d'honneur. Pour les moins de 32 ans, pour qui la problématique de l'absence de fonds propres est particulièrement marquée, le montage proposé est de 50% de microcrédit et 50% de prêt d'honneur. Ces prêts d'honneur, d'un montant maximum de 3.000 euros, sont destinés à compenser une absence de fonds propres chez les créateur-riche-s d'entreprise financé(e)s. La durée de remboursement du prêt d'honneur est fixée en accord avec le(la) créateur(riche), en tenant compte de ses besoins et de sa capacité de remboursement. Elle peut aller jusqu'à 60 mois. Depuis sa création en 2005, le fonds de prêts d'honneur parisien, dévolu aux créateur-riche-s Parisien(ne)s créant à Paris, a été doté par la collectivité parisienne à hauteur de 1.050.000 euros. Au 31 décembre 2017 le montant global des prêts accordés sur ce fonds s'élève à 1.994.493 euros, le montant des pertes s'élève à 90.520 euros, soit à un taux de 4,5% du montant des prêts versés. En 2017, l'ADIE a accordé 251 prêts d'honneur décaissés sur le fonds parisien, parmi lesquels 21% l'ont été pour des projets portés par des bénéficiaires parisien(ne)s du RSA. Parmi les créateur-riche-s ayant bénéficié du soutien financier de l'ADIE, 51% sont des femmes, 23% n'ont aucun diplôme, 18% sont issus des quartiers prioritaires. Ce public majoritairement fragile se voit offrir, grâce aux outils financiers de l'ADIE, une opportunité d'insertion professionnelle, via la création de leur propre emploi. Une étude réalisée par le cabinet KPMG sur les chiffres 2014 de l'ADIE selon la méthode du SROI (Social Return On Investment) démontre qu'un euro de financement public (toutes personnes publiques confondues) versé pour le soutien de l'activité de micro-crédit professionnel de l'ADIE se traduit, deux ans après, par un cumul d'économies de dépenses sociales et de recettes sociales et publiques de 2,38€. L'ADIE a, en outre, initié un projet pilote « AGIR » (Accompagnement pour Générer des opportunités d'emploi Indépendant pour les Réfugiés) mis en œuvre sur le territoire parisien depuis avril 2017, qui vise à promouvoir et développer l'accompagnement et le financement des réfugiés. Ce projet, élaboré en collaboration avec les acteurs locaux parisiens déjà engagés auprès de ce public (CADA, SINGA, MENT...) a permis de présenter l'Adie à une promotion de l'incubateur Singa et à une deuxième

promotion de l'incubateur MENT (Make Sense). Deux premiers projets ont été financés, l'un dans la presse spécialisée et l'autre dans la collecte de déchets. Il vous est proposé de doter le fonds parisien pour un montant de 150.000 euros en 2018.

Un projet de délibération 2018 DAE 29G est soumis concomitamment au vote du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, et propose, dans le cadre de sa compétence sociale, d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 180.000 euros en 2018, pour l'accompagnement spécifique des bénéficiaires parisiens du RSA ayant bénéficié d'un microcrédit de l'ADIE.

L'ADIE a également conçu le parcours « CréaJeunes » pour répondre à la demande de jeunes Parisien(ne)s ayant la volonté de créer leur entreprise, mais manquant d'expérience et de fonds propres. Ce programme gratuit, à destination de jeunes Parisien(ne)s de 18 à 32 ans, a pour but de donner aux porteurs de projets tous les outils nécessaires à la création de leur entreprise dans les meilleurs délais et les meilleures conditions. Un accompagnement d'au moins six mois est assuré en amont de la création d'entreprise lorsque l(a)e jeune Parisien(ne) a validé son idée et précise son projet. Il se poursuit par un financement et un suivi de deux ans après la création. Le programme « CréaJeunes » vise à confronter les différentes étapes de la création d'entreprise avec la réalité de chaque projet. En 2017, 112 personnes ont suivi le parcours dans son intégralité ; à leur entrée dans le dispositif, 20% percevaient le RSA. 36% ont créé leur structure dans l'année. Au total, 40% des jeunes qui ont suivi « CréaJeunes » en 2017 à Paris sont intégrés socialement, soit par l'emploi salarié, soit par la création de leur propre emploi. Il vous est proposé de renouveler le soutien de la Ville de Paris à l'association en lui accordant une subvention de fonctionnement de 80.000 euros au titre de ce programme pour 2018.

L'association des Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire -CIGALES- de Paris (14e), a pour mission de fédérer, animer, développer et coordonner l'action de clubs parisiens qui collectent l'épargne de Parisien(ne)s désirant investir dans des entreprises naissantes du territoire, porteuses d'un projet économique à impact social. L'association fait le lien entre les épargnant-e-s et les porteur-e-s de projet, notamment en organisant des «bourses aux projets» bimestrielles, et veille à l'accompagnement des porteur-e-s de projets. Le nombre de CIGALES parisiennes s'élevait en 2017 à 19, pour 221 membres.

En 2017, sur les 35 dossiers étudiés, 20 projets parisiens ont été présentés lors des cinq bourses à projet organisées ; dix projets parisiens en phase de création ou de développement ont pu bénéficier du soutien financier des CIGALES pour un montant global investi de 20.000 euros, ayant donné lieu à la création ou consolidation de 12,5 ETP. Il vous est proposé d'accorder à l'association au titre de 2018 une subvention de fonctionnement de 10.000 euros pour la poursuite de ses activités.

#### Soutien à deux Cités Lab

L'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de financement susmentionnés, pour voir leur impact social renforcé, gagnent à être complétés par des actions en amont : sensibilisation à l'entrepreneuriat, détection des talents, aide à l'idéation... Ces actions doivent se situer au plus proche des bénéficiaires prioritaires, notamment dans les quartiers populaires. Il s'agit d'y faire en sorte de casser le « plafond de verre » qui empêche trop de Parisiennes et de Parisiens de croire en leurs chances de porteur-e-s de projet entrepreneurial, tout donnant un éclairage objectif sur les difficultés de la démarche. Deux associations ont proposé à la Ville de Paris et à la Caisse des Dépôts et Consignation, susceptibles de les co-financer, de telles actions en amont de la chaîne d'accompagnement : Projets-19, citée plus haut, dans des quartiers populaires des 19-20<sup>e</sup> arrondissement, et l'association Singa. Créée en 2012, l'association Singa a pour objet d'intervenir dans tous les lieux d'hébergement des réfugié(e)s localisés dans les quartiers prioritaires. Ces deux CitésLab, lancés au cours de l'année 2017, mobilisent, à temps complet, respectivement, un chef de projet, dont la mission est à la fois d'organiser des animations dans les quartiers et de veiller à la bonne orientation des publics bénéficiaires ainsi sensibilisés vers les dispositifs d'accompagnement et de financement disponibles partout dans Paris. Il vous est proposé d'accorder à

chacune de ces deux associations, en 2018, une subvention de fonctionnement de 20.000 euros pour poursuivre la mise en œuvre de ces Cités Lab.

Je vous propose de m'autoriser à signer avec ces organismes les seize conventions et l'avenant joints en annexe à cette délibération et d'accorder, au titre de l'exercice 2018, les subventions qui leur sont liées.  
Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris